

DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉEXPERTISE EN MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES



Le service des maladies infectieuses et tropicales du CHIV utilise la solution de téléexpertise proposée par Omnidoc afin de répondre de manière sécurisée et structurée à des demandes d'avis de médecins du territoire.

Ce dispositif apporte aux médecins une aide rapide, dans les 24h, à la prise de décision diagnostique ou thérapeutique (hors situation d'urgence).

LES DEMANDES D'AVIS PEUVENT PORTER SUR :

- Le **bon usage des antibiotiques** : indication à l'initiation d'un traitement, choix d'une antibiothérapie empirique, adaptation à l'antibiogramme, modalités d'administration, adaptation des doses, discussions autour d'alternatives en cas d'allergie aux antibiotiques ou en cas de rupture de traitement antibiotique en ville.
- Des **schémas vaccinaux**, notamment dans le cadre des vaccinations du voyage.
- Une **suspicion borréliose de Lyme** ou d'autres maladies vectorielles (avis du CR MVT Nord).
- Des **prises en charge diagnostiques et thérapeutiques**, comme celle d'une fièvre ou d'une plaie chronique.

Cette solution de téléexpertise s'inscrit dans une démarche de renforcement des coopérations ville-hôpital pour : **faciliter le parcours de soin du patient, la prévention de l'antibiorésistance et des maladies infectieuses** par le conseil antibiotique et sur la vaccination, et apporter **une aide à la gestion des crises** (rupture d'antibiotiques, crises sanitaires (covid, monkeypox..).

À savoir :

L'inscription sur Omnidoc est gratuite pour tout médecin.
La demande d'une téléexpertise offre au médecin requérant une rémunération de 10 euros par demande.

COMMENT DEMANDER UN AVIS SUR OMNIDOC ?

Consultez le tutoriel ci-dessous :



Accédez au réseau du CHIV : <https://omnidoc.fr/chiv>